

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/29 du 3 juin 2025

**OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Trois Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Six Mai, s'est assemblé au Centre social espace Eliane Chouchena sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Isabelle ARPIN à Mme Martine AUBIN

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme Catherine DUPONT
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20250603-DE-29-2025-DE
Date de réception préfecture : 16/06/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de

L'article L 2131-1 du code

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250603-DE-29-2025-DE

A.R. du 16/06/2025

Publié le 17/06/2025

Le Président

Bernard JAMET



N°2025/29 du 3 juin 2025

**OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du Compte Administratif 2024 du budget annexe du CCAS – Résidence Autonomie Maurice Utrillo par délibération n°2025/28 du Conseil d'Administration en date du 3 juin 2025,

Considérant les excédents d'investissement et d'exploitation 2024,

Considérant les restes à réaliser 2024 en dépenses d'un montant de 12 404,50€, et en recettes d'un montant de 10 667,00€,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : De reprendre l'excédent 2024 de la Section d'Investissement d'un montant de 229 950,09€ sur le **Budget Supplémentaire 2025** au compte 001 « résultat d'investissement reporté ».

Article 2 : De reprendre l'excédent 2024 de la Section de Fonctionnement d'un montant de 80 577,93€ sur l'exercice 2026, comme suit :

- **De maintenir** le montant de cet excédent de fonctionnement de 80 577,93€ en Fonctionnement sur le Budget Primitif 2026, au compte 002 « résultats de fonctionnement reportés ».

EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT REALISES		EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTES EN N+2		PART DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTES EN INVESTISSEMENT EN N+2	
2022	148 707,46€	BP 2024	70 707,46€	BP 2024	78 000,00€
2023	67 241,14€	BP 2025	50 000,00€	BP 2025	17 241,14€
2024	80 577,93€	BP 2026	80 577,93€	BP 2026	- €

EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT			
REALISATION		AFFECTATION	
2022	101 817,92€	BS 2023	101 817,92€
2023	136 542,21€	BS 2024	136 542,21€
2024	229 950,09€	BS 2025	229 950,09€

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20250603-DE-29-2025-DE
Date de réception préfecture : 16/06/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N° 2025/29 du 3 juin 2025

Article 3 : De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS